

Règlement FESTIVAL U11 Challenge Daniel MONCLIN – Saison 2018-2019

ARTICLE 1 - Présentation :

Le District Marne de Football organise le FESTIVAL U11 Challenge Daniel MONCLIN sur 3 Niveaux

Niveau A réservé aux équipes évoluant en critérium 3^{ème} phase groupe EXCELLENCE

Niveau B réservé aux équipes évoluant en critérium 3^{ème} phase HONNEUR + les équipes « réserves » dont l'équipe « première » est engagé en EXCELLENCE et/ou HONNEUR

Niveau C réservé aux autres équipes évoluant en critérium 3^{ème} phase PROMOTION

ARTICLE 2– Participation des joueurs et joueuses

Les joueurs et joueuses participant à cette compétition devront être licenciés(es) pour la saison 2018/2019.

Interdiction de participer 2 fois à un même tour.

ARTICLE 3 - Organisation générale :

Cette compétition se déroule en 2 temps :

1 ou 2 tours de qualification sur une matinée = plateaux de 4, 5 ou 6 équipes sur différents SITES

Une finale sur une journée complète = 6 équipes du Niveau A - 12 équipes de Niveau B – 6 équipes du niveau C

ARTICLE 4 - Déroulement du 1^{er} et 2^{ème} tour

Les équipes sont convoquées à 9h15. Début des rencontres à 10h00.

Si fermeture de terrain, le District se réserve le droit de reprogrammer sur un autre site et/ou à une autre date.

Formule jour de coupe pour ces 2 tours (**séance de 3 tirs aux buts et éventuelle mort subite avant chaque match**).

A l'issue des rencontres, un classement est effectué, à partir des critères suivants :

Match gagné = 3 pts, Match nul - Victoire TAB = 2 pts, Match nul - Défaite TAB = 1 pt, Match perdu = 0pt

Nota : Si 2 équipes du même club se retrouvent sur le même plateau, elles doivent se rencontrer lors du 1^{er} match

*au 2^{ème} tour si 2 équipes du même club dans le même niveau se qualifient **une seule pourra accéder à la finale***

En cas d'égalité entre 2 équipes, il sera tenu compte des critères suivants. Dans l'ordre :

- a) Résultat du match qui les a opposées (goal-average particulier)
- b) Equipe ayant le meilleur goal-average général (différence de but) sera classée devant l'autre
- c) Meilleure attaque pour départager les équipes
- d) Somme des tirs au but réussis

Le classement sera effectué par la commission Foot Animation et communiqué aux équipes après délai d'homologation.

ARTICLE 5 – Déroulement de la phase finale

Les équipes sont convoquées à 9h15. Début des matches à 10h00 fin à 16h30

Le classement final (sur 100 pts) est réalisé par l'addition des points des 3 épreuves suivantes :

5-1 Match (sur 60 pts) : Chaque équipe effectuera 5 matches. Attribution des points : Victoire = 12 points – Nul = 6 points - Défaite = 3 points – match perdu par pénalité ou Forfait = 0 point

5-2 Défi Conduite (sur 20 pts). Réaliser le meilleur temps possible en relai de 12 joueurs

5-3 Défi Jonglage (sur 20 pts). Réaliser le meilleur temps et performance technique en relai de 12 joueurs.

Barème défi : Temps de référence (ou meilleur temps) = 20 points puis -1 point toutes les 2 secondes

En cas d'égalité de points au classement final, les équipes seront départagées dans l'ordre par le défi Conduite de balle, puis le défi jonglages, puis le résultat du match qui les a opposé et enfin la différence de but

Les clubs sont tenus de rester jusqu'à la remise des récompenses

ARTICLE 6 - Feuille de plateau :

A leur arrivée, chaque responsable devra remplir la feuille de plateau où devront figurer la liste nominative des joueurs avec le n° de licence. Chaque responsable d'équipe devra présenter obligatoirement un listing des licenciés (édition FOOTCLUBS).

Rappel : Une équipe ne peut compter plus de 3 joueurs U9. Les U12 Féminine peuvent évoluer dans une équipe U11.

ARTICLE 7 – Arbitrage

Chaque club qui ne joue pas devra fournir 3 arbitres (1 dirigeant licencié = Arbitre central et 2 joueurs U11 = Assistant)

ARTICLE 8 - Réserves et réclamations :

Les réserves, réclamations et toutes communications devront pour suivre leur cours, être formulées par écrit et être adressées au secrétariat du District Marne de Football - BP 42 - 51 202 EPERNAY Cedex. Les réserves ou réclamations seront étudiées par la commission Foot Animation et ne seront pas susceptibles d'appel.

Pour tous les cas non prévus, la Commission d'organisation du District Marne est seule compétente

ARTICLE 9– Ethique/ Discipline :

La commission d'organisation se réserve le droit de déclasser une équipe dont un de ses joueurs ou joueuses ou un membre de l'encadrement porteraient atteinte à l'esprit du jeu ou à la philosophie de cette catégorie.

Les éducateurs(rices) devront veiller à ce que joueur(euse) ait un temps de jeu équivalent (gestion remplacements).